

FICHE INFIRMERIE
ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

Si votre enfant a un suivi médical et/ou un PAI :

Contactez l'infirmière le jour de l'inscription avec les pièces médicales à remettre sous pli confidentiel.

S'il s'agit d'une première inscription dans l'établissement, nous vous demandons de transmettre le PAI déjà existant.

Si votre enfant suit un traitement médical :

Remettez une ordonnance récente de moins de 3 mois et les médicaments correspondants dans leur emballage d'origine à l'infirmière de l'établissement.

Aucun élève, qu'il soit mineur ou majeur, ne peut garder de médicament avec lui sans l'accord de l'infirmière.

En cas d'urgence un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Le Proviseur



D. AUSSOURD



LYCEE POLYVALENT REGIONAL
Infirmière
F. SOULA

